FRC 2. 16559 16659
Case FRC 11940

DISCOURS

SUR

LA CONSTITUTION FRANÇOISE,

PAR

CHARLES HERVIER,

PRÊTRE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT L'AINÉ.

M. DCC. XCI.

L'AN TROISIEME DE LA LIBERTÉ.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DISCOURS

SUR

LA CONSTITUTION FRANÇOISE,

Prononcé le 25 *septembre* 1791, *dans l'église métropolitaine et paroissiale de Notre-Dame de Paris, après la messe et avant le* Te Deum *d'action de graces de l'heureuse conclusion des travaux de* L'ASSEMBLÉE NATIONALE *et de l'acceptation faite par* LE ROI *de l'acte constitutionnel.*

Ecce nova facio omnia.
Voici que je rends toutes choses nouvelles.
Ap. c. 21, v. 5.

FRANÇOIS,

CE que le Tout-Puissant dira dans l'institution de la nouvelle Jérusalem, il semble le dire à la France par sa consti-

tution : Voici que je rends toutes choses nouvelles dans vos contrées, *Ecce nova facio omnia.*

Elle se publie enfin cette constitution si long-temps attendue et tant persécutée ; elle est promulguée au milieu des applaudissements : les peuples en feront l'éloge, et les générations futures leur bonheur.

Il existe des loix pour les hommes : ils en demandoient en vain aux puissances régnantes ; elles ne leur donnoient que des ordres. Louis XVI a voulu qu'ils se soient réunis pour en composer : ils les ont méditées dans leur conscience pour les rendre douces, uniformes, bienfaisantes et libres. Les monarques y trouvent un trône solide ; et, s'ils sont vertueux, ils n'y verront que l'égalité.

Les François ont la gloire d'offrir au genre humain une nouvelle vie. Les nations désormais existeront par elles-mêmes : elles ne s'humilieront plus devant des hommes, pour leur dire, Nous vous

obéirons; elles voudront de leur propre volonté, et se soutiendront par leurs forces.

Le peuple françois n'a imité aucun peuple dans sa régénération : il n'a puisé ses loix, ni chez les Perses, ni chez les Grecs, ni chez les Romains; il les a demandées à la nature, et la Divinité a créé sa constitution. 1°. Elle en a disposé les moyens; 2°. elle en a dicté les principes; 3°. elle en protégera le culte.

1°. Le changement que la France vient d'éprouver pouvoit-il être l'ouvrage des hommes? Quand tous les François l'auroient médité, l'auroient-ils voulu? Quand ils l'auroient voulu, l'auroient-ils opéré avec autant de trouble et autant de vacarme?

Si les puissances étrangeres avoient prévu cette grande révolution, l'auroient-elles favorisée? N'auroient-elles pas tremblé pour elles-mêmes comme elles tremblent aujourd'hui? Quel pouvoir humain auroit conduit les évènements avec les variations et la sagesse qui les font admirer?

Le bien devoit venir du mal : il falloit des distinctions pour amener l'égalité ; la servitude pour produire la liberté ; et une grande oppression pour faire un peuple heureux. L'excès du mal a produit la rapidité des progrès du bien, comme la plus grande tension de l'arc fait que la fleche se lance plus loin : avec moins d'abus et de dangers nous aurions fait moins de chemin. Il falloit des ennemis, des combats, des chocs, des divisions, des troubles, des tempêtes, des fautes de tous les genres, pour remuer le chaos : alors le feu de la patrie, allumé par la foudre du ciel, a purifié la France.

Quelle opération ! le trône, la cour, les armées, le clergé, les tribunaux, les finances, toutes les parties de l'empire remuées profondément ! les unes anéanties, les autres régénérées ! un grand peuple, folâtre et insouciant, tout-à-coup échauffé pour la liberté, armé pour sa défense, quel prodige !

Nous n'y songions pas, lorsque notre générosité nous portoit à favoriser les

états éloignés et voisins qui demandoient notre assistance. Nous fournissions des secours à la Pensylvanie pour briser ses fers, et des troupes à Geneve pour asservir le peuple : nous distribuions ainsi gratuitement aux uns la liberté, aux autres l'esclavage, sans nous inquiéter si nous étions libres ou esclaves.

Nous dormirions encore dans cette aveugle stupidité, si Dieu ne nous avoit pas choisis pour être les instituteurs et les modeles des autres peuples.

Appelés à une liberté qui nous rend maîtres de réformer notre gouvernement, de régler la monarchie, de dicter les loix, de faire mouvoir les ressorts de l'état, de disposer les forces physiques et morales de la nation ; à quelle hauteur sommes-nous parvenus ! C'est l'ouvrage de l'Eternel.

Les grands, les prêtres, les plus puissants du siecle, ne nous auroient pas fait monter si haut. Ils se plaignent de ce que, sans eux et malgré eux, nous avons brisé nos fers : ils appellent notre affran-

chissement une rebellion (1), et notre liberté une guerre contre eux-mêmes. Que nous importe leur haine? Dieu est pour nous; qui osera nous attaquer? Les tyrans lui rendoient graces de nous avoir asservis par les armes : n'avons-nous pas plus de raisons de le bénir de notre liberté?

Des malheurs particuliers ont fait verser des larmes, des crimes atroces ont souillé la France au moment de sa révolution. A-t-on pu démolir les temples de l'orgueil, sans en briser les pierres? La

(1) Les mouvements généraux d'une nation qui agit pour changer de situation sont les effets d'une volonté souveraine et raisonnable. Les mouvements partiels d'une contrée attachée à un grand corps sont repréhensibles quand ils ne sont pas ordonnés par le corps dont elle ne fait qu'une partie. Un grand peuple en insurrection use de ses forces, de sa liberté et de ses droits. Une portion du peuple en insurrection, sans le consentement des autres portions du tout, est en défaut, comme une jambe en convulsion ou en paralysie, quand le reste du corps est sain et agit librement.

constitution a fait tomber bien des fortunes; la pluie qui fait tomber les feuilles n'arrose pas moins les arbres qui les portent et la terre qui les produit.

Quand on ouvre une route nouvelle pour l'utilité publique, quand un fleuve se trace un nouveau lit, les voisins qui en souffrent ne s'affligent qu'un instant, pour se réjouir ensuite par l'espoir des avantages qui doivent en résulter. Votre profession, votre place, votre ministere, étoient nuisibles au cours des nouvelles loix : devoit-on les laisser subsister pour vous seuls? C'étoient des plantes qui, tous les ans, produisoient les fruits de votre vie : la félicité commune les a fait arracher; la patrie vous en dédommagera par les délices de son séjour.

A quoi sert votre champ, votre maison, votre fortune, si l'esclavage vous empêche d'en jouir? La liberté est le premier besoin et la premiere loi. Si votre pere, votre mere, votre épouse, vos enfants, vos amis, périssoient dans les eaux ou dans le feu, n'exposeriez-vous pas votre

vie ? cependant ils ne sont pas la patrie ; ils n'en sont que des parcelles.

Vivre libre ou mourir, voilà le mot de la France.

Si l'Eternel eût changé notre terre par un déluge, comme au temps de Noé ; s'il eût réformé nos villes par le feu, comme Sodome et Gomorrhe ; s'il eût fait dire aux François, comme aux habitants de la Calabre, sur des ruines effrayantes, Nous voilà donc égaux ; les vivants et les morts devroient lui rendre gloire.

Sa bienfaisance a tout disposé avec douceur : elle a d'abord repoussé les perturbateurs au-delà des frontieres ; elle a éloigné des assemblées publiques les fanatiques et les tyrans ; elle n'en a laissé parmi nous que ce qu'il en falloit pour ne pas faire oublier qu'ils existoient encore. Elle a changé les opinions sans les combattre ; elle a fait reposer la constitution dans nos pensées et dans nos volontés, avant de l'établir ; elle l'a présentée à notre raison, à nos réflexions, à notre

conscience, et s'est servie de nos conseils pour en faire la loi de l'état.

Tant de familles ruinées, divisées et proscrites ; la cour, les princes, le clergé, la noblesse, les magistrats, qui ont disparu en un clin-d'œil ; voilà ce qui afflige les cœurs sensibles qui leur étoient attachés. Encore un moment, vous verrez sortir du chaos la cour la plus puissante, le monarque le plus majestueux, les tribunaux les plus incorruptibles, les armées les plus vaillantes, le commerce, la marine, l'agriculture et les arts : vous verrez un grand peuple de freres, la premiere nation du monde.

Le passage de la mer rouge étoit-il plus miraculeux que celui de l'ancien régime au nouveau ? Nous sommes encore dans les déserts avec l'espoir d'entrer dans la terre promise. Au milieu de nos besoins, la protection du ciel nous a sauvés par un moyen aussi sensible et aussi puissant que celui de la manne qui a nourri les Hébreux. Nous manquions de quoi alimenter notre commerce, notre industrie,

et satisfaire aux nécessités de chaque jour; notre confiance mutuelle a produit l'abondance. Nous avons créé et fait circuler une prospérité factice plus précieuse que celle de l'or. Elle nous a donné des vertus, le mépris des richesses, la simplicité, la générosité, une plus grande communication entre nous. Avec cette ressource nous nous trouvons plus parfaits : si nous ne l'avions pas employée, nous aurions été moins courageux, moins redoutables à nos ennemis. On est invincible quand on sait subsister de sa seule confiance. On nous présenteroit aujourd'hui la fortune la plus immense pour repasser la mer rouge et retourner sous la domination de l'Egypte; nous préférerions nos déserts, nos besoins et notre liberté.

Peuples assoupis à l'ombre du despotisme, levez-vous pour nous imiter. Regardez-nous de loin comme vos précurseurs : nous travaillons pour vous. Examinez nos moyens; voyez nos étendards sur terre et sur mer, sur nos forteresses

et sur nos temples ; voyez les signes de la liberté en trois couleurs sur le front des citoyens : c'est le signe de nos victoires et de la puissance de notre Dieu.

2°. Il a dicté les nouvelles loix et les principes de la constitution.

Pourquoi changer de gouvernement? tous les états n'ont-ils pas des avantages et des rigueurs? Répondons à cette question par une autre : Pourquoi changeons-nous d'âge, de force, d'infirmités et de raison?

De nouvelles loix, chez un peuple qui s'affoiblit, suppléent les qualités naturelles qui lui manquent; la pitié, la commisération, la confiance, la fidélité et l'amour : elles sont pour lui ce que sont les instruments qui, dans la vieillesse, aident aux hommes à marcher, à travailler, à entendre et à voir. Ce sont des régulateurs qui nous ramenent, des erreurs et des injustices, à la ligne droite de la vérité.

De nouvelles loix, chez un peuple qui se régénere, sont le contraire : elles l'af-

franchissent des soutiens dont il se servoit dans ses infirmités, pour rétablir dans son sein les forces naturelles, la liberté de se nourrir, de se conduire et de se défendre. (1)

Dans un pays qui change de gouvernement, chaque particulier est obligé, par les loix divines et humaines, de se conduire comme un voyageur prudent qui parcourt différents états despotiques, monarchiques, ou républicains : il arrive successivement de l'un dans l'autre avec respect, en suit les loix avec soumission, et répond à l'hospitalité qu'on lui accorde

---

(1) Le plaisir de commander aux peuples a causé bien des maux depuis le commencement du monde. Chaque homme qui s'est cru quelque chose a voulu en jouir par ses moyens; le soldat par les armes, le prêtre par la religion, le noble par l'honneur, le législateur par la loi, le sage par la vertu, et le méchant par l'argent. Cette ambition de régner a étouffé l'instinct de chaque peuple, qui differe, comme celui de chaque espece d'animaux et la température de chaque climat.

par une gratitude affectueuse. Le voyageur marche pour arriver d'un état dans un autre ; et le temps marche devant nous pour faire succéder à l'ancien régime un autre gouvernement. Il efface l'état que nous quittons, comme il efface notre jeunesse pour nous faire vivre dans un âge plus robuste. Celui qui se plaint du nouvel ordre de choses ressemble à l'enfant qui se plaindroit d'arriver à l'adolescence, ou bien à ce voyageur injuste qui condamneroit les loix de chaque pays où il passe, sous le prétexte qu'elles ne sont pas par-tout les mêmes.

Si les loix étrangeres sont respectables, combien plus devons-nous affectionner celles que Dieu nous a données avec les caracteres de son amour et de sa sagesse !

Il parle aux hommes en différents temps par divers moyens ; il parle tantôt par des prophetes, tantôt par des législateurs, tantôt par des apôtres, tantôt par des philosophes ; mais quand il parle par la voix du peuple, il parle de la maniere la plus sensible, la plus universelle, la plus pro-

portionnée à notre intelligence, par conséquent la plus infaillible.

Le peuple a parlé par ses représentants : la loi est émanée de sa parole comme une loi divine. Le peuple a parlé librement, franchement, sans ruse, sans détour, sans dissimulation ; il a dicté les droits sacrés de la nature, l'égalité, la souveraineté, la liberté de tous les peuples : ces choses se sont établies aussitôt.

Les citoyens sont égaux devant la loi, comme les enfants devant leur pere, et les hommes devant Dieu. Cette égalité ne pouvoit s'établir dans les hauts rangs : les représentants de la nation se sont empressés à descendre au dernier ; ils se sont dépouillés du faste, ont rejeté de vains honneurs, quitté leurs armes et leurs noms pour se plonger nus dans la simplicité de la nature. Dans ce nouvel état ils n'ont pas même voulu les services de la renommée (1) : leurs vœux, leurs talents, leurs vertus sont au peuple qu'ils représentent.

(1) Les persécutions qu'ont éprouvées tant de sages législateurs, ne présagent pas aux nôtres un Quelques

Quelques noms imposants ont paru un instant dans les airs comme des météores ; quelques autres, mal imprimés, resteront sur les murailles de l'empire. Les passants diront froidement, Voilà comment s'appeloient des individus chargés des premieres loix de la France. On demandera quel étoit le chef, le guide, le prince, le protecteur de la liberté publique; et Dieu seul se montrera à la tête du peuple.

La souveraineté de la nation fait la base de nos nouvelles loix : la nature en publie les droits inaliénables. Tout homme qui dit à la multitude, Vous m'appartenez, est un insensé, qui oublie que sa vie est au pouvoir d'un insecte.

La nation souveraine, et par consé-

---

sort plus heureux. Ils ne doivent pas compter sur la considération de leurs compatriotes. L'ingratitude est une plante que la chaleur de la révolution a fait mûrir, et dont la semence est répandue sur la France par un vent impétueux. Heureux celui qui se préservera de ce funeste poison!

quent libre, devoit examiner les deux puissances qui pesoient sur elle. Elle avoit adopté l'autel et le trône dans un temps où ils étoient favorables au bien public: ils ont tellement changé à travers les siecles de l'ignorance et de la féodalité, qu'il a fallu les renouveler.

L'autel étoit trop bas, et le trône trop haut; on se familiarisoit avec l'autel, on ne pouvoit toucher le trône. L'autel étoit écrasé de richesses, et le trône dans l'indigence.

La religion, méprisée ouvertement, ne servoit plus qu'à nourrir les disputes des écoles, les haines des partis. Le sacerdoce étoit la ressource de l'ambition, de l'avarice et de l'orgueil. On se passionnoit pour le dogme, et jamais pour la morale; au lieu d'écouter de loin la voix du ciel, au lieu d'adorer en silence ses divins mysteres, on a fait descendre la religion de la montagne sainte, on l'a interrogée sur ce qu'elle a de plus secret; on a fouillé jusques dans ses entrailles par curiosité et par désœuvrement. Si

les prêtres l'avoient laissée libre, elle seroit demeurée toujours vierge.

La constitution françoise a rétabli sa liberté; en la dégageant de la terre elle est remontée au firmament comme la compagne du soleil, pour éclairer le monde.

En s'échappant des mains des prêtres, elle a jeté les uns à sa droite, les autres à sa gauche.

Les uns ont prétendu se sauver par la foi, les autres par la charité; les uns se sont attachés à des regles canoniques, les autres à des décrets patriotiques; les uns se sont montrés ultramontains, et les autres François. C'est une dispute à peu près semblable à celle qui s'éleva entre saint Pierre et saint Paul. Saint Pierre vouloit contraindre les gentils convertis à observer les cérémonies des Juifs. Saint Paul lui reprocha vivement cet attentat contre la liberté; il en connoissoit les principes; il étoit citoyen romain.

Pourquoi donc les pontifes françois ont-ils abandonné les temples au moment où

la religion est devenue libre? Les libertés de l'église gallicane les rendoient égaux au pontife de Rome (1). A peine la constitution a-t-elle confirmé cette égalité, qu'ils se sont déclarés subalternes et dépendants de lui seul : ils sont allés se prosterner à ses pieds en accusant la nation.

Poura-t-il jamais les absoudre d'avoir exposé la religion et la patrie? Il délioit autrefois les sujets du serment de fidélité à leur monarque : voudroit-il aujourd'hui attacher des hommes libres au char des tyrans?

O vous qui avez opposé la religion à la patrie naissante, avez-vous jamais

---

(1) La question entre les prêtres constitutionnels et ceux qui ne le sont pas se réduit à savoir si l'on doit mettre en pratique les libertés de l'église gallicane et les regles canoniques des premiers siecles de la religion dont elles sont des conséquences. La contestation ne roule que sur des objets de discipline. Le dogme est intact dans chaque parti. Ceux qui veulent y voir un schisme ont une grande maladie dans la volonté. Lisez assidument *le Journal chrétien*.

réfléchi sur l'énormité de votre crime? L'histoire vous l'apprend, et je frémis de vous le répéter. Quand la patrie et la religion sont aux prises, c'est un combat à mort; il faut que l'une ou l'autre expire. Sans les prêtres constitutionnels, ce duel affreux alloit ensanglanter la France; ils ont accouru au secours de la patrie et de la religion; ils se sont placés entre elles; ils ont donné les mains à l'une et à l'autre pour les réconcilier sur le même autel, et n'ont attaché aucun prix à cet important service.

Fils ingrats, qui avez refusé le serment à la patrie, vous avez démontré que l'épreuve étoit nécessaire! On vous a demandé si vous étiez ses ennemis, vous avez décidé la question par votre fuite. Nous voudrions couvrir votre apostasie; mais les pierres du temple vous la reprochent malgré nous. Vous n'avez rien fait pour la nation qui vous a prodigué tant de biens. Les peuples, accoutumés à vous devoir la présence de Dieu sur les autels, auroient cru dans la suite vous

devoir leur liberté. Ils l'obtiendront malgré vous; et Dieu seul aura la gloire du salut de la France.

L'extinction des ordres religieux accuse la constitution. L'ancien régime les abolissoit en les accablant d'outrages. Les branches de cet arbre sacré tomboient tous les ans sous les haches des pontifes qui en recueilloient les débris. Ces associations, qui ont cultivé les lettres, défriché la France, et enrichi l'église, étoient trop opulentes. Le saint-siege a solemnellement détruit la société de Jésus. Le haut clergé assistoit avec plaisir aux sacrifices de différents ordres. Les religieux ont eu de grandes raisons de se réjouir en passant dans les mains de la patrie. Les malheureux templiers, brûlés par les ordres d'un pape et d'un roi, n'auroient pas péri dans les tourments, si la France avoit été libre (1).

---

(1) Clément V et Philippe-le-Bel, pour s'emparer avec quelque apparence de justice des richesses des templiers, les firent accuser des

Le trône, élevé au-dessus d'une hiérarchie de nobles, éblouissoit le peuple,

---

crimes les plus ridicules. Cinquante-neuf de ces religieux furent brûlés vifs dans un même jour, près de l'abbaye S.-Antoine à Paris, sur le refus de se dire coupables.

On fit fabriquer par trois cardinaux une fausse déposition, qu'on disoit tenir du grand bailli Jacques de Nolay, et de Guy, dauphin d'Auvergne, qui ne savoient ni lire ni écrire, ainsi que leurs confreres. On leur promit leur grace s'ils s'avouoient publiquement coupables, selon les termes de la prétendue déposition. Ils préférerent de mourir dans les flammes : ils accuserent les trois cardinaux de la plus noire des perfidies; ils s'écrierent qu'ils méritoient qu'on les punît comme les Turcs punissent les faussaires en leur fendant la tête en deux. Ils ajournerent le pape Clément V et Philippe-le-Bel à paroître au tribunal de Dieu dans l'année pour rendre compte de leurs injustices. Le premier mourut vingt-deux jours après, et l'autre au bout de huit mois. Ces religieux innocents furent jetés vifs dans les flammes sur la place où est à présent la statue de Henri IV. Ils moururent en invoquant la colere céleste contre leurs persécuteurs.

M. Oudet, officier municipal de Paris, a sur ces objets des manuscrits très précieux.

et n'étoit occupé que par un esclave. Le monarque, trompé à chaque instant, étoit dans une contradiction perpétuelle. On lui faisoit tout vouloir, lorsqu'il ne vouloit rien. Son état au-dessus des loix n'étoit assuré par personne. Au milieu de l'abondance il manquoit de tout. Environné de respects et d'honneurs, il étoit sans amis; esclave de ses esclaves, il étoit le premier et le dernier de sa nation.

La constitution a changé son sort : elle a détruit la hiérarchie qui le séparoit du peuple ; elle a ouvert ses yeux, ses oreilles, sa bouche et son cœur, pour assurer sa couronne, sa puissance et sa liberté.

La constitution françoise est une déclaration de guerre de la part des peuples contre les rois; voilà ce que disent les ennemis des peuples et des rois. Quoi donc! purifier un empire des erreurs, des préjugés, des vices de tous les genres, dérouiller les ressorts de l'activité générale, rendre à la société des bras oisifs,

rompre les chaînes qui asservissent le commerce, les arts, les talents, l'industrie ; abolir des loix injustes et barbares, donner la liberté à tous les citoyens et au monarque lui même, assurer pour toujours son sort et celui de sa famille, le rendre inviolable et indépendant de toutes les circonstances, décharger son cœur d'une dette immense, mettre dans ses mains les forces de la nation, les moyens de la plus grande bienfaisance, le délivrer de l'arbitraire, de l'ambition des courtisans, élever son trône sur le cœur de vingt-cinq millions de citoyens : est-ce donc là une déclaration de guerre ?

Ah ! si les François avoient laissé leur monarque dans l'abyme où il étoit plongé, se débattre avec les intrigants qui ravageoient l'empire, au milieu des vagues et des tempêtes de l'anarchie, sans crédit, sans force, sans autorité et sans loix ; cet abandon eût été la vraie déclaration de guerre : et c'est la guerre cruelle des émigrés contre lui. Au lieu de mourir à ses côtés, les ingrats se sont

enfuis, et ne lui ont parlé de loin que pour l'attirer dans de nouveaux pieges. Ses véritables amis sont restés pour le soutenir, et l'ont retiré de l'abyme. Il a fallu tous les bras et tous les cœurs de la nation pour assurer sa gloire au milieu de ses ennemis. Le roi des François est plus libre et plus puissant que ne fut jamais le roi de France.

D'où vient ce changement? Louis XVI donna la main à la nation pour la faire lever du lit d'oppropre où elle dormoit depuis tant de siecles. Il sembla lui dire en l'éveillant : Il est temps d'ouvrir les yeux: les administrateurs t'ont ruinée et avilie pendant ton sommeil : conduis maintenant le vaisseau dans lequel tu reposes ; voilà le gouvernail.

Si cet éveil est une faute aux yeux des despotes, c'est un trait de sagesse au tribunal de la raison, et un bienfait de la Providence pour le genre humain.

Quand cette grande nation se développa pour se tenir debout en présence de tant de peuples humiliés, on n'ima-

ginoit pas encore qu'elle eût des pieds pour marcher, des bras pour se défendre, un grand courage pour se conduire elle-même. Ses gouverneurs naissoient de ses membres : on lui disputoit la faculté de se gouverner.

3°. Elle a dicté ses loix souveraines et libres : le Tout-Puissant qui les a inspirées en protégera le culte ; il les étendra avec majesté dans tous les départements de la France : les enfants en recevront l'esprit entre les bras de leurs meres ; une éducation réglée en fera une juste application ; la force publique en soutiendra les intérêts ; et les étrangers viendront profiter de leurs douces influences.

Pour former la constitution il a fallu de grands efforts ; pour la cultiver il est besoin de prudence et de modération : cet arbre, nouvellement planté, doit être garanti des vents et des orages pour qu'il puisse étendre tranquillement ses racines. L'amour paisible de la patrie fera épanouir ses fleurs, élevera ses parfums jusqu'aux nuages du ciel, et fera

tomber sur nous ses fruits en abondance.

Le premier usage de notre liberté, pour l'honneur de nos loix, doit être de consoler ceux qui ont souffert de la révolution, de ramener avec confiance les émigrés dans la patrie, et d'établir sur la terre une paix éternelle. Honorer ainsi la constitution, c'est prouver qu'elle est divine.

Le renouvellement de la France a causé des malheurs : nous rencontrons à chaque pas des hommes autrefois riches, fortunés et puissants, aujourd'hui dépouillés, sans nom, sans qualité, sans travail, sans ressource. Ce sont des pierres de l'ancien édifice, que l'on n'a pas placées dans le nouveau. Ne souffrons pas qu'elles soient exposées au mépris et foulées aux pieds par les passants ; mettons-les à l'abri pour les retrouver au besoin. Inspirons aux victimes une religieuse soumission aux ordres de la Providence, qui conduit tout à sa gloire. Les maladies qui épuisent les hommes les plus robustes, la mort qui renouvelle chaque jour les familles, n'alterent point la confiance du

juste. Quels que soient les effets nécessaires d'une sage constitution, doivent-ils consterner le cœur du citoyen vertueux?

La volonté générale, qui renferme toutes les volontés particulieres, a demandé souverainement une réforme fatale aux uns, indifférente pour les autres, mais essentiellement utile à tous. Nous l'avons voulue; faut-il nous en plaindre? Vous avez mis dans la volonté générale votre propre volonté pour détruire la profession, la place, le rang, le ministere de votre voisin; il a mis de même dans la volonté générale, sa volonté personnelle contre vos prétentions, vos privileges et votre autorité. Ce que vous avez voulu contre lui s'est exécuté; ce qu'il a voulu contre vous s'est accompli par la volonté générale: l'outrager par vos plaintes, c'est vous outrager vous-même.

Après avoir semé la consolation autour de nous, allons sur les frontieres appeler les émigrés, et leur dire que nous avons construit le grand édifice de la pa-

trie pour y faire régner la liberté, l'amour, la paix et la confiance.

La France, qui fut toujours hospitaliere, généreuse pour les princes humiliés et les rois malheureux, a doublé ses vertus par sa constitution : elle recevra avec attendrissement ses enfants égarés et ses ennemis vaincus. Il n'est plus d'esclavage parmi nous, il n'est plus même d'indulgence ; nous l'accusons d'orgueil. Le cœur des François est le cœur simple et bienfaisant de la Divinité.

Quand nous serons tous réunis dans une paix solide, il ne nous restera plus qu'à la rendre universelle et toujours durable. Il n'appartient qu'à un peuple libre d'exécuter ce grand projet : il peut, par sa seule constitution, désarmer les autres peuples, et employer leurs forces à l'utilité universelle. Il leur dira avec tranquillité, Pourquoi des armes ? Pourquoi des exercices de guerre ? Pourquoi des fortifications ? Pourquoi tant de soldats inutiles ou dangereux ? Sommes-nous au monde pour nous offenser ? Renonçons à

ce jeu barbare, qui ruine ce qu'il y a de plus fort, de plus robuste et de plus courageux dans l'espece humaine. Si un seul homme ose lever la main contre un autre, qu'on le traite comme un insensé, et qu'on le guérisse. Travaillons toujours, et ne nous armons jamais. Point de conquête, point de victoire; que tous les peuples se réunissent contre le premier agresseur, et voilà la paix du monde.

Ce projet sublime n'entrera jamais dans la pensée des princes qui ne regnent que pour l'orgueil. Ils ont besoin de la guerre pour être quelque chose; la paix fait leur néant. Comme les vagues de la mer, ils ne s'élevent que dans les tempêtes; le calme les laisse au niveau des hommes. La guerre sert les tyrans, la paix fait prospérer les peuples. Les rois qui consultent les peuples achetent la paix: les princes qui ne les consultent pas paient chèrement la guerre. Le canon foudroyant est leur grande, suprême et derniere raison.

L'exécution de la loi pour le bonheur

des peuples est la raison qui distingue notre auguste monarque. Notre sagesse réciproque sera de vivre en paix dans une douce confiance. Nous y sommes invités par le pasteur qui nous assemble aujourd'hui au pied des autels de la religion. Recueillons-y les sentiments qu'elle inspire pour la patrie, pour la loi et pour le roi.

Notre constitution, libre et pacifique, est donc l'ouvrage de Dieu pour le bonheur des hommes. 1°. Il en a disposé les moyens. 2°. Il en a dicté les principes. 3°. Il en protégera le culte.

C'est la nuée miraculeuse qui conduisoit les Israélites : d'un côté elle est toute lumiere; de l'autre elle n'est que ténebres. Les patriotes qui l'admirent, la voient du côté resplendissant : les contradicteurs qui la décrient, la voient du côté ténébreux. Les uns n'y contemplent que des beautés, les autres n'y trouvent que des taches. Faisons en sorte que sa lumiere éclaire également tous les hommes, pour qu'ils arrivent à une pleine liberté. Ce bonheur approche,

proche, et nous en rendons graces au Tout-Puissant (1).

Les nations, semblables à une mer de glaces, étoient froides et immobiles sous les pieds des tyrans. Quelques unes, dans une tiede liberté, comme des sources chaudes, occasionnoient des lacunes, et par conséquent des écueils. Au moment où ils ont voulu les détruire, l'esprit de liberté a fait fondre les glaces de toutes parts (2) : presque tous les princes du

(1) Les peuples s'agiteront bientôt dans toutes les parties du monde pour se procurer un gouvernement libre. Le moyen le plus simple seroit de leur proposer notre constitution. Ils y prendroient ce qui leur conviendroit le mieux, et se feroient des loix selon leur instinct propre. Cette constitution est une semence dont la plante doit varier selon les climats. Elle n'est pas parfaite, et peut-être ne le deviendra jamais. Rien n'est parfait dans la nature. Elle aura toujours des ennemis, parcequ'elle a de bonnes qualités, et que les meilleurs fruits causent des convulsions à certaines personnes délicates.

(2) *Emittet verbum suum, et liquefaciet ea : flabit spiritus ejus, et fluent aquæ.* Ps. 147, v. 18.

monde ne reposent plus que sur des glaçons brisés, qui, à chaque instant, leur échappent: ils s'élancent de l'un sur l'autre, à mesure qu'ils fondent sous leurs pas: bientôt ils n'auront d'autre destinée que de nager librement dans les eaux libres, ou de périr par elles.

Offrons-leur notre constitutiou; cette arche puissante les sauvera du déluge: faisons-la passer chez tous les peuples. Quand elle aura fait le tour du monde, les hommes de tous les climats béniront le Dieu de la France, et porteront en triomphe le beau nom de leurs libérateurs.

A PARIS,

Chez PLUMET, relieur, pavillon des Quatre-Nations, n°. 11.